

Article 1 – Champ d'application : Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des ventes de produits fabriqués et/ou commercialisés par la **SARL BIOOSTEO**, notamment :

- Implants dentaires, Pièces prothétiques, Vis et plaques d'ostéosynthèse, Implants d'orthodontie, Dispositifs médicaux sur mesure de reconstruction osseuse et de prothèse dentaire, Dispositifs de distraction osseuse dento-cranio-maxillo-faciale, Prothèses dentaires et Instruments de chirurgie.

Toute commande passée auprès de la SARL BIOOSTEO implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit préalable.

Article 2 – Commandes : Les commandes doivent être transmises par écrit (courrier, courrier électronique ou bon de commande).

Elles ne deviennent fermes et définitives qu'après confirmation écrite de la SARL BIOOSTEO.

Pour les **dispositifs médicaux sur mesure**, la commande est subordonnée à la validation écrite des spécifications techniques, cliniques et réglementaires fournies par le client, conformément à la réglementation en vigueur.

Toute modification ou annulation de commande après validation devra faire l'objet d'un accord écrit de BIOOSTEO et pourra entraîner une facturation partielle ou totale des frais engagés.

Article 3 – Prix : Les prix sont exprimés en **Dinar Algérien (DZD)**.

BIOOSTEO se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, notamment en cas d'évolution des coûts de production, des matières premières, du transport ou de la réglementation applicable.

Les prix facturés sont ceux en vigueur à la date de confirmation de la commande.

Les frais de livraison et autres frais annexes sont à la charge du client, sauf accord écrit contraire.

À partir d'un montant de commande de **30 000 DZD TTC**, la livraison est offerte sur l'ensemble du territoire national.

Article 4 – Conditions de paiement : Sauf accord particulier **préalablement établi par écrit**, le paiement est exigible **à la commande**.

Aucune fabrication, préparation, expédition ou livraison ne sera engagée sans encaissement préalable du montant total de la commande.

Tout retard ou défaut de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées au taux de **10 % par mois entamé**, sans préjudice de toute action judiciaire.

BIOOSTEO se réserve le droit de suspendre, différer ou annuler toute commande en cours en cas de non-paiement total ou partiel.

Article 5 – Livraison : Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif et dépendent notamment de la nature des produits commandés, en particulier pour les dispositifs sur mesure.

Un retard de livraison ne pourra en aucun cas justifier l'annulation de la commande ni donner lieu à indemnité.

Le transfert des risques s'opère dès la remise des produits au transporteur ou à leur sortie des locaux de BIOOSTEO.

Il appartient au client de vérifier l'état et la conformité des produits à réception et d'émettre toute réserve utile auprès du transporteur.

Article 6 – Réclamations, retours et matériovigilance : Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai maximum de **5 jours ouvrables** à compter de la réception des produits.

Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable et écrit de BIOOSTEO.

Les **produits sur mesure, stériles ou personnalisés** ne peuvent être ni repris ni échangés, sauf défaut de fabrication avéré.

En cas d'incident, de défaillance, de casse, de rejet ou de suspicion de non-conformité, le client devra :

- conserver l'ensemble des éléments (produit, étiquettes, emballage, numéro de lot),
- retourner le produit concerné selon la procédure qualité communiquée par BIOOSTEO,
- compléter et retourner le dossier de non-conformité ou de matériovigilance dans un délai de **15 jours**.

Seuls les produits neufs, non utilisés, non ouverts et retournés dans un délai de **30 jours** pourront faire l'objet d'une reprise, sous réserve de validation par le Responsable Qualité de BIOOSTEO.

Article 7 – Garantie : Les produits BIOOSTEO sont garantis contre tout défaut de fabrication pour une durée de **12 mois** à compter de la date de livraison, sous réserve d'un stockage, d'une manipulation et d'une utilisation strictement conformes aux instructions fournies.

La garantie ne couvre pas :

- toute utilisation non conforme ou abusive,
- l'usure normale,
- les dommages résultant d'une mauvaise manipulation,
- toute modification ou intervention non autorisée sur le produit.

Article 8 – Responsabilité : Les produits BIOOSTEO sont destinés à un **usage strictement professionnel**, par des praticiens qualifiés et formés.

La responsabilité de BIOOSTEO est strictement limitée, au choix de BIOOSTEO, au remplacement ou au remboursement du produit reconnu défectueux.

BIOOSTEO ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes financières, préjudices commerciaux ou atteintes à l'image.

Article 9 – Propriété intellectuelle : L'ensemble des documents techniques, plans, dessins, modèles, marques, procédés, savoir-faire et données restent la propriété exclusive de BIOOSTEO.

Toute reproduction, divulgation ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

Article 10 – Réserve de propriété : Les produits vendus demeurent la propriété exclusive de BIOOSTEO jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires.

En cas de non-paiement, BIOOSTEO se réserve le droit de reprendre les produits livrés, aux frais et risques du client, sans préjudice de toute autre action.

Article 11 – Confidentialité : Les informations techniques, commerciales, cliniques ou réglementaires communiquées au client sont strictement confidentielles et ne peuvent être transmises à des tiers sans autorisation écrite préalable de BIOOSTEO.

Article 12 – Force majeure : BIOOSTEO ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (grève, pandémie, pénurie, décisions administratives, catastrophes naturelles, etc.).

Article 13 – Droit applicable et juridiction compétente : Les présentes CGV sont régies par le **droit algérien**.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la **compétence exclusive des tribunaux d'Alger**, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.